Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-12_2026_07_02-DE

DEL12_2026_07_02

Dénomination impasse Lotissement Côteaux de Kerjulien

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Marc TRENIT donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Jean-Pierre ALLANIC
Isabelle GUILLO donne pouvoir à Ludovic MOIZAN

Le secrétariat a été assuré par Nicolas WAGEBART.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Les travaux pour l'aménagement du lotissement Les côteaux de Kerjulien ont démarré. Dans le cadre du projet et pour desservir les habitations, il est prévu la création d'une impasse.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom des voies communales et places publiques.

Dans la continuité de la dénomination des voies publiques des nouveaux lotissement crées, il est proposé au Conseil municipal de nommer cette nouvelle voie communale : « Impasse Park Kerjulien ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et places publiques communales ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260702-12_2026_07_02-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De nommer la nouvelle voie communale crée dans le cadre de l'aménagement du Lotissement de Ker Julien figurant sur le plan annexé à la présente délibération : « Impasse Park Kerjulien »,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 03 juillet 2026

Monsieur le maire
Yann LE GALLO

